

ATHENA – GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES

RAPPORT ANNUEL

Au 29 décembre 2023

Exercice 2023

Fonds Commun de Placement de droit français

Société de gestion : ALIENOR CAPITAL - 18, allées d'Orléans - 33000 Bordeaux

Dépositaire : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 MONTROUGE

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Part	Code ISIN	Devise de libellé	Montant Minimum de Souscription Initiale et Ulérieure	Commission de Souscription	Commission de Rachat	Frais de Gestion	Distribution des revenus	Souscripteurs
AC	FR0013166493	EUR	1 part	Néant	Néant	1,20% TTC maximum	Capitalisation	Tous souscripteurs
BC	FR0013166501	EUR	1 part	Néant	Néant	1,20% TTC maximum	Capitalisation	Tous souscripteurs
BD	FR0013166519	EUR	1 part	Néant	Néant	1,20% TTC maximum	Distribution	Tous souscripteurs
IC	FR0013334489	EUR	1/100 part	Néant	Néant	0,95% TTC maximum	Capitalisation	Tous souscripteurs

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds Athena - Global Dynamic Bond Opportunities (ci-après dénommé le Fonds) est de surperformer l'indice de référence composite constitué de 30% d'€STR capitalisé, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 3-5 ans et de 20% de l'indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert, sur la durée de placement recommandée.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Fonds a pour indicateur de référence un indice composite constitué de 30% d'€STR capitalisé, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 3-5 ans et de 20% de l'indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active opportuniste en investissant son actif en parts et actions d'autres OPC. Parmi ces OPC, pourront être compris des Trackers et ETF (Exchange traded funds) et des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds investira sur des OPC de tous types mais ayant principalement soit une gestion de nature obligataire soit une gestion de nature alternative. Le fonds n'investira pas dans des OPC de classification actions.

La répartition entre les différents OPC sera fonction d'une part d'une allocation d'actifs basée sur une analyse fondamentale du cycle économique et d'autre part d'une sélection de fonds à partir d'une analyse quantitative (comportement des fonds selon les périodes et stabilité du comportement) et d'une analyse qualitative (équipe de gestion, processus d'investissement, composition du portefeuille, suivi du risque).

L'investissement en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE sera limité à 30%.

Le fonds pourra aussi investir jusqu'à 40% sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro ou en devises, de dette privée ou publique, et de dette convertible, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, sensibilité aux taux, notation, secteur d'activités ou types de valeurs. La part de titres de créance – en titres vifs donc hors investissement en OPC – spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, à l'acquisition ou en cours de vie pourra être de 30%.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions. La part des obligations convertibles d'émetteurs privés libellées en euros ou en devises pourra atteindre 30%.

Le fonds s'exposera de la façon suivante :

- Produits de Taux de 0 à 100%
dont titres de taux spéculatifs de 0 à 100 %
- Devises de 0 à 100%
- Actions de -15% à 25% de toutes tailles de capitalisation

Bien que le fonds n'investisse pas dans des OPC de classification actions, le fonds pourra se retrouver exposé en actions à travers les OPC détenus ou indirectement par les obligations convertibles.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'OPCVM s'autorise à investir jusqu'à 40% de son actif net sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire, notamment :

- des obligations de toute nature (dont obligations émises au sein d'un programme EMTN) ;
- des titres de créances négociables ;
- des titres participatifs ;
- des titres subordonnés (hors Contingent Convertibles - Cocos - bancaires) ;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

La part d'instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion à l'acquisition ou en cours de vie, détenue en direct, pourra être de 30% de l'actif net. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions. La part des obligations convertibles d'émetteurs privés libellées en euros ou en devises pourra atteindre 30%.

Actions

Le fonds ne pourra pas investir en actions ou dans des fonds de classification actions. L'exposition aux actions ne pourra exister que de façon indirecte par la sensibilité aux actions des obligations convertibles qui pourraient être détenues en portefeuille ou par l'exposition aux actions de fonds n'appartenant pas à la classification « fonds actions », dans les limites d'une exposition de -15% à 25% de l'actif net.

OPC

Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou en actions d'autres OPC. Le Fonds n'investira pas dans des OPC de classification actions.

Les investissements seront effectués, dans la limite des maxima réglementaires :

- Dans des OPCVM de droit français ou étranger au sens de la Directive Européenne 2009/65/CE
- Dans des FIA au sens de la Directive européenne 2011/61/UE.
- Dans des OPC gérés par ALIENOR CAPITAL ou une société liée.

Les instruments financiers dérivés

Néant

Titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, certificats) :

Le fonds pourra investir dans des obligations convertibles jusqu'à 30% de son actif et dans des obligations comportant des clauses :

- de rappel anticipé par l'émetteur
- de demande de remboursement anticipé à la discrétion des porteurs
- de « make whole call »

Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds ne peut pas avoir recours aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

OPCVM D'OPCVM

Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou en actions d'autres OPC. Le Fonds n'investira pas dans des OPC de classification actions.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le FCP peut être exposé sont :

- **Risque de perte en capital** : Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.
- **Un risque actions** : le fonds peut être indirectement exposé de -15% à 25% en action. Si les actions ou indices auxquels les fonds composant le portefeuille sont exposés évoluent de façon défavorable, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de taux** : Le fonds peut être investi jusqu'à 100% en OPC détenant des titres de créances ou en OPC obligataires, ce qui l'expose au risque de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC ;
- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie dans des OPC détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés ou des émetteurs publics. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser ;
- **Risque de concentration lié à la nature de l'OPC** : Le fonds pouvant investir jusqu'à 20% de son actif net dans un seul OPC, certains investissements peuvent représenter une part importante du portefeuille et affecter sensiblement la performance du fonds ;
- **Risque de change** : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements à une devise autre que celle de valorisation du fonds.
- **Risque pays émergents** : Athena - Global Dynamic Bond Opportunities peut investir sur des OPC détenant des actions ou des obligations de pays émergents. Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ; l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- **Risque lié aux titres à haut rendement** : certains OPC peuvent contenir des titres « high yield » dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser ;

- Risque lié à la taille de la capitalisation : Athena - Global Dynamic Bond Opportunities a la possibilité d'investir en OPC investis en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées. La valeur du FCP pourrait avoir le même comportement ;
- Risque lié aux indices de contrats à terme de matières premières : Le FCP peut être exposé au risque lié aux indices de contrats à terme de matières premières via les stratégies sous-jacentes des instruments financiers à terme. La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
Bien que le fonds prenne en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG, il ne s'engage pas actuellement à investir dans des " investissements durables " au sens du SFDR. La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPC.

MODIFICATIONS

Changements intervenus lors du semestre précédent

Néant

Changements intervenus au cours du semestre

29/12/2023 : Mise en place Gates et Swing Pricing dans le Prospectus avec information par tout moyen

Changements à intervenir

Février 2024 : Décimalisation à 5 décimales

RAPPORT DE GESTION

L'année 2023 a déjoué économiquement un consensus trop pessimiste. Ni l'Europe ni les Etats Unis n'ont connu de récession alors que la hausse des taux d'intérêt des banques centrales pour juguler l'inflation laissait craindre à la plupart des économistes des répercussions économiques importantes.

L'inflation a bien commencé à diminuer dans les pays développés, à la suite des différentes hausses des taux directeurs, mais l'économie américaine a largement évité la récession grâce à des politiques budgétaires expansionnistes et à la consommation d'épargne des ménages. L'économie européenne a aussi fait preuve de résilience en connaissant une croissance légèrement positive. La réouverture de l'économie chinoise a été décevante contrastant avec la croissance robuste de l'Inde.

Les marchés obligataires ont été marqués par une volatilité persistante en raison des hausses des taux directeurs et de la réduction des bilans des banques centrales. Aux États-Unis et en Europe, la courbe des taux est demeurée fortement inversée, et les mouvements sur les taux longs ont été particulièrement violents : le taux des emprunts d'état américain à dix ans a terminé l'année à peu près au même niveau qu'il l'a commencée vers 3,80 % après avoir brièvement dépassé les 5 % à la mi-octobre. Parallèlement, le marché des obligations d'entreprises tant Investment Grade que High Yield s'est modestement amélioré en 2023 à la faveur de la baisse des spreads de crédit après une année difficile en 2022.

Les indices d'actions ont quant à eux globalement progressé tant en Europe qu'aux Etats Unis mais cette hausse est imputable principalement aux grandes valeurs de croissance qui se sont bien revalorisées contrairement à la plupart des valeurs décotées, des valeurs cycliques ou des valeurs moyennes. L'indice S&P500 a monté plus particulièrement grâce aux performances exceptionnelles des "Sept Magnifiques" - Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla - et aux répercussions boursières des avancées technologiques dans l'intelligence artificielle générative. La capitalisation combinée de ces sept

entreprises a augmenté d'environ 70 %, tandis que la performance moyenne des sociétés du S&P 500 n'a été que de seulement 11 %. En Europe ce sont aussi les valeurs de croissance qui ont tiré la cote vers le haut, notamment dans les secteurs du luxe (LVMH, Hermès), des semi-conducteurs (ASML) ou de la santé (Novo Nordisk). ainsi que les obligations Investment Grade et high yield ont démontré des performances solides.

Les performances sur les marchés émergents ont été contrasté, mauvaise pour la Chine et bonne pour d'autres pays comme le Mexique, l'Inde, le Vietnam, l'Indonésie, la Corée du Sud et le Japon. Enfin, les résultats des gestions alternatives ont été relativement bons.

La politique de gestion d'Athena Global Dynamic Bond Opportunities est principalement l'investissement actif et opportuniste dans des OPC obligataires et dans une moindre mesure des OPC alternatifs. L'objectif du fonds est de surperformer son indice de référence composite constitué à 30% de l'€STR capitalisé, à 25% de l'indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, à 25% de l'indice obligataire EuroMTS 3-5 ans et à 20% de l'indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

Au cours de l'exercice, le fonds a divisé son allocation en cinq segments principaux : les fonds libres de gestion obligataire (Flossbach Von Stoch Bond Opportunities, Investcore Bond Opportunities...), les fonds de dettes subordonnées financières (BueBay Financial Capital, La Française Global Coco...), les fonds de dette émergente (IVO Fixed Income ou BlackRock China Bond en corporate, M&G Emerging Market Bonds), la gestion alternative (Lazard Rathmore, Nordea Alpha 15, Helium Selection) et enfin les obligations convertibles (Lazard Global, Global Recovery).

Le fonds a aussi profité d'opportunités en titres vifs tels que Altarea 2028 et Mobilux 2028, afin de profiter de la hausse des rendements. Il a également maintenu sa position dans le titre participatif Renault, offrant un rendement attractif de plus de 8% à long terme, ainsi que dans le certificat Stichting Rabobank, dont le rendement perpétuel à près de 6,5% reste attractif.

Sur l'année, la stratégie du fonds est passée de légèrement défensive à nettement opportuniste. Le niveau de liquidités a été progressivement réduit afin de saisir les différentes opportunités de marché. Le fonds a diversifié ses sources de performance en augmentant son exposition à des fonds alternatifs tels que le fonds Helium Selection, ainsi qu'aux obligations émergentes offrant un portage significatif.

Le fonds affiche finalement une performance de +3,34% (part AC) sur l'année 2023 contre +5,39% pour son indice de référence. L'encours au 31 décembre 2023 est de 19,3 millions d'euros contre 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les gérants d'Athena Global Dynamic anticipent une année 2024 favorable aux obligations en général. Dans ce contexte de taux élevés, le fonds adoptera une approche opportuniste pour saisir les segments qui sembleront les plus porteurs.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

En application de l'article D533-22-1 du Code Monétaire et Financier, ALIENOR CAPITAL met à la disposition des investisseurs, sur son site Internet et sur les rapports annuels de ses OPCVM, une information concernant la prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement.

- Critères environnementaux : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement. Indicateurs de performance :
 - o la réduction des émissions de gaz ;
 - o la gestion de déchets ;
 - o la prévention des risques environnementaux.
- Critères sociaux (ou sociétaux) : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc.). Indicateurs de performance :
 - o le respect des droits des employés ;
 - o la prévention des accidents ;
 - o la formation du personnel ;
 - o le dialogue social.

- Critères de gouvernance : ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction.

Indicateurs de performance :

- o la structure de gestion ;
- o la présence d'un comité de vérification des comptes ;
- o l'indépendance du conseil d'administration.

Alienor Capital ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité du fonds.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

I – Rappel de l'organisation et des principes régissant l'exercice des droits de vote

1. Organisation au sein d'ALIENOR CAPITAL pour l'exercice des droits de vote

ALIENOR CAPITAL a communication via son dépositaire CACEIS BANK FRANCE du calendrier des Assemblées Générales des sociétés dont les titres sont inscrits à l'actif de ses portefeuilles.

Le Middle Office édite un état régulièrement mis à jour indiquant la position globale d'ALIENOR CAPITAL en titres et en montant dans toutes les sociétés concernées.

Si, pour une ou plusieurs sociétés concernées, le seuil de détention est supérieur au seuil fixé par ALIENOR CAPITAL pour l'exercice de ses droits de vote (cf. point 2 ci-dessous), les gérants demandent aux services compétents de cette/ces société(s) que les projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées Générales leur soient transmis.

ALIENOR CAPITAL n'a pas recours aux services d'un prestataire indépendant.

2. Critères déterminants

ALIENOR CAPITAL décide de participer à l'Assemblée Générale d'une société afin d'exercer ses droits de vote si l'ensemble des positions détenues par la société de gestion pour le compte de ses fonds représente plus de 3% du capital de la société concernée.

En effet, ALIENOR CAPITAL estime qu'une participation supérieure à 3% du capital d'une société lui permet d'influer sur sa gestion.

La politique d'ALIENOR CAPITAL est de ne pas dépasser ce seuil afin de ne pas intervenir dans la vie des sociétés, afin de se consacrer à sa seule activité de gestion pour compte de tiers.

II – Application de la politique de vote

1. Principes relatifs à la politique de vote

Par souci de cohérence avec ses choix de gestion, le principe de vote d'ALIENOR CAPITAL est de suivre les résolutions proposées aux votes des Assemblées Générales, pour autant que ces résolutions ne soient pas contraires à l'intérêt des porteurs des fonds gérés par ALIENOR CAPITAL.

Cependant, ALIENOR CAPITAL sera attentif aux recommandations de l'AFG sur ce point.

Ainsi, si ALIENOR CAPITAL estime qu'une ou plusieurs des résolutions proposées vont à l'encontre de l'intérêt des porteurs de ses fonds, la société de gestion se réserve le droit de transgresser le principe de vote favorable aux résolutions proposées, tel qu'énoncé ci-dessus.

Dans le but de prévenir tout conflit d'intérêt, ALIENOR CAPITAL exercera une attention particulière à tout exercice du droit de vote en relation avec des titres émis directement par son dépositaire et ses intermédiaires financiers.

2. Votes émis en 2022 et explications de l'orientation

Le seuil de 3% de détention du capital d'une ou plusieurs sociétés n'ayant jamais été atteint en 2022, la procédure de déclenchement de l'exercice des droits de vote par ALIENOR CAPITAL n'a pas été mise en œuvre

POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

I - PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE RISQUE DE CONFLITS D'INTERETS

Alienor Capital a procédé au recensement des situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts :

- situations concernant l'octroi ou l'acceptation d'avantages ou de cadeaux :
 - o Risque que le gérant/les dirigeants ne sélectionnent pas le meilleur broker, CAC, apporteur d'affaires ou distributeur, au détriment de la primauté de l'intérêt du client,
 - o Risque que le CAC, le Contrôle Dépositaire ou le RCCI ferme les yeux sur des anomalies,
 - o Risque que le valorisateur accepte de manipuler la valorisation de l'OPCVM sous l'influence du gérant,
 - o Risque de diffusion/d'utilisation d'informations confidentielles, inégalitaires ou biaisées.

- situations concernant les conditions de la rémunération variable de la société de gestion
 - o Risque de mauvaise gestion des OPCVM gérés (taux de rotation important, prise de risque dans les investissements ou désinvestissements, etc....).

- situations concernant l'existence de liens privilégiés :
 - o Risque de sélectionner ou avantager un prestataire au détriment de la primauté de l'intérêt du client.

- situations concernant l'exercice simultané de fonctions à intérêts divergents (gestion des OPCVM, concomitamment à la gestion de comptes propres par un même gérant, souscription dans les fonds gérés par les personnes concernées) :
 - o Risque que le gérant privilégie tel client ou tel OPCVM aux dépens des autres.

- situations concernant l'accès à des informations privilégiées :
 - o Risque qu'un prestataire utilise une information privilégiée aux dépens des clients de la SGP.

- situations concernant la dépendance financière dans le cadre d'une relation contractuelle :
 - o le meilleur broker, CAC, apporteur d'affaires ou distributeur) au détriment de la primauté de l'intérêt du client.

MOYENS MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR PREVENIR LES CONFLITS D'INTERETS

Respect des dispositions existantes du code de déontologie :

Le Code de déontologie d'Alienor Capital est signé par tous les collaborateurs. Il énonce les règles de bonne conduite et les principes fondamentaux de déontologie et traite des thèmes suivants en matière de prévention des conflits d'intérêts :

- des dispositions applicables aux membres de la société de gestion
- des relations avec les tiers
- des règles applicables à la société de gestion

Respect des procédures opérationnelles existantes :

L'ensemble des procédures existantes doivent être respectées par tous les collaborateurs d'Alienor Capital. Elles permettent de limiter les risques de conflits d'intérêts notamment concernant les situations potentielles liées à la gestion des OPCVM et aux relations contractuelles avec les tiers.

Dispositions particulières applicables à la gestion collective :

Conformément à la réglementation, les dispositions suivantes sont prises au sein d'Alienor Capital :

- Aucun des gérants ne peut avoir en charge la gestion du portefeuille propre de l'établissement promoteur ou du dépositaire d'OPCVM (le code de déontologie traite de la gestion des fonds propres de la société de gestion). Compte tenu de la structure actuelle de la société et de son effectif restreint, la gestion des fonds propres d'Alienor Capital est assurée par le Président. Il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt : les investissements pour le compte propre de la société de gestion sont maintenus en liquidités ou sur des comptes à terme.
- Une personne physique, dirigeante, salariée ou mise à disposition de la société de gestion de portefeuille, ne peut qu'en cette qualité et pour le compte de celle-ci fournir des prestations de conseil à des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles gérés ou dont l'acquisition est projetée.
- Le rapport annuel des fonds fait mention, le cas échéant, d'une information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis ou gérés par la société de gestion.

II - GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Le principe fondamental sur lequel se fonde la gestion des conflits d'intérêts est la primauté de l'intérêt du client (porteur de parts d'OPCVM ou mandant).

Sa mise en œuvre incombe à chaque collaborateur ou dirigeant de la société de gestion, sous le contrôle du RCCI.

Lorsqu'un conflit d'intérêt est décelé, le collaborateur concerné en informe le Directeur Général et le RCCI ; ce dernier propose des axes de résolution du conflit d'intérêts en privilégiant l'intérêt du client et en informe par courrier le client concerné. Le RCCI met en place, en accord avec la Direction, les mesures destinées à éviter dans l'avenir une situation semblable. Si ces mesures ne peuvent pas être mises en œuvre, la société de gestion doit s'abstenir de réaliser le type d'opération ayant provoqué ce conflit d'intérêts.

Registre des conflits d'intérêts :

Conformément à l'article 23 de la directive d'application MIF, la société a mis en place un registre des conflits d'intérêts afin de pouvoir y recenser les situations avérées de conflit d'intérêt ou comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts des clients, ainsi que les diligences et mesures auxquelles elles auront donné lieu.

Ce registre est conservé sur le serveur de la société, dans un dossier ne pouvant être consulté que par la Direction et le RCCI.

Les déclarations de conflits sont classées de façon chronologique et les informations suivantes sont recensées :

- nom et fonction des personnes concernées,
- FCP/mandats concernés,
- caractéristiques de l'opération,
- date d'enregistrement et de réalisation,
- décisions prises/recommandations,
- décision prise en matière d'informations aux investisseurs

Si le conflit a effectivement donné lieu à une information des investisseurs, une copie est conservée dans le registre.

Information des porteurs de parts d'OPCVM et des mandants :

Par ailleurs, conformément à la réglementation, toute situation de conflit d'intérêt avérée et susceptible de remettre gravement en cause l'intérêt des clients fait l'objet d'une information vis-à-vis des porteurs de parts des OPCVM concernés ou des titulaires des mandats de gestion.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

I - SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

OPCVM gérés par Alienor Capital

Les intermédiaires sont sélectionnés principalement selon le critère du coût total de l'instrument financier (prix de l'instrument financier + coût lié à l'exécution) et accessoirement sur des critères tels que la notoriété, la qualité d'exécution des ordres et la réactivité de leur back office, et la qualité de signature sur le courtage obligatoire lorsque le broker est contrepartie.

Le Comité Broker d'Alienor Capital est le seul habilité à l'inclusion d'un nouvel intermédiaire dans la liste des intermédiaires autorisés par la société de gestion après évaluation et discussion avec l'ensemble des gestionnaires de portefeuille de la société. La décision de travailler avec un nouveau broker donne lieu à la signature d'une convention. Le Middle Office contrôle l'existence d'une convention lorsqu'un nouveau broker est utilisé par le Front Office.

Mandats de gestion

Alienor Capital privilégie pour la gestion sous mandat le recours aux OPCVM et notamment ceux gérés par la société de gestion. Elle confie l'intégralité des exécutions d'ordres sur titres vifs à un seul intermédiaire qui est également le dépositaire conservateur des comptes privés. Ce dispositif permet une réduction des risques opérationnels et des coûts, ainsi qu'un suivi des opérations facilité par l'unicité d'interlocuteur.

II - EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La relation et les prestations fournies sont un argument majeur dans le choix de travailler avec un broker. Si l'exécution des ordres transmis par Alienor Capital baisse en qualité du seul fait de l'intermédiaire sélectionné, Alienor Capital décide d'interrompre temporairement ou définitivement la relation avec celui-ci.

Afin de maintenir la qualité des services proposés, tous les intermédiaires utilisés sont évalués chaque trimestre par les gérants. Cette évaluation est formalisée via l'outil de notation, matérialisée et tenue à la disposition des autorités de tutelle.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Conformément à la procédure de traitement des réclamations clients d'ALIENOR CAPITAL, les clients et investisseurs non-professionnels peuvent adresser leurs réclamations par courrier à l'attention du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, ALIENOR Capital, 18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux.

Toute réclamation fait l'objet d'un accusé de réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrés, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai, et fait toutefois l'objet d'un délai maximum de réponse n'excédant pas deux mois.

Un service de médiation est disponible auprès de l'AMF à toutes fins utiles : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 Paris cedex 02

La charte de la médiation de l'AMF est également disponible sur le lien suivant www.amf-france.org

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée est la méthode du calcul de l'engagement.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées. Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.alienorcapital.com.

Politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs comporte une part fixe définie par le contrat de travail qui est fonction des obligations du poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Une part variable (prime) peut être versée annuellement à certains collaborateurs, sur proposition du Président. Cette prime est indépendante des performances de la société, mais dépend des résultats d'ensemble de la société de gestion et des performances de la personne en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs.

La société de gestion s'assure que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par la rémunération globale attribuée pour une année donnée et/ou par la rémunération variable payée ou acquise au cours de l'année. Conformément aux dispositions réglementaires, Alienor Capital applique le principe de proportionnalité pour la mise en application pratique de la présente politique de rémunération, de par sa taille, la nature et la complexité de ses activités.

En raison de sa taille, aucun comité de rémunération ne sera mis en place, l'organe de surveillance de la politique de rémunération de la société sera le Comité de Direction composé du Président et du Directeur Général. Le principe de proportionnalité est appliqué au sein d'Alienor Capital, la société employant moins de 50 salariés et gérant moins de 1,25 milliards d'euros.

Dans le cadre de sa gestion financière, Alienor Capital utilise uniquement des instruments financiers non complexes. La rémunération variable n'est pas garantie, et dépend des résultats d'ensemble de la société de gestion et des performances de la personne. La rémunération variable versée sous forme de prime, ne saurait excéder la somme de 100 000 euros par collaborateur.

La politique de rémunération est revue au moins une fois par an, et fait l'objet d'une évaluation interne et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures mis en œuvre au sein de la société.

Audit Bugeaud
18, rue Spontini
75116 Paris
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ATHENA GLOBAL

DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes du Fonds Commun de Placement **ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITES** relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 05 avril 2024



AUDIT BUGAUD

Robert MIRRI

Commissaire aux comptes

ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 133 827,11	18 889 195,85
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 809 064,92	1 573 901,62
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 809 064,92	1 573 901,62
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	14 324 762,19	17 315 294,23
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 324 762,19	17 315 294,23
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	215 606,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	215 606,40
COMPTES FINANCIERS	206 473,89	1 292 983,51
Liquidités	206 473,89	1 292 983,51
TOTAL DE L'ACTIF	19 340 301,00	20 397 785,76

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 324 031,18	21 167 521,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17 782,97	-623 295,23
Résultat de l'exercice (a,b)	-18 520,68	-164 504,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 323 293,47	20 379 722,15
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	17 007,53	18 063,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	17 007,53	18 063,61
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 340 301,00	20 397 785,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 220,24	1 677,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 000,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	177 390,20	73 317,88
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	197 610,44	74 995,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	9 193,42
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	9 193,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	197 610,44	65 801,87
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	221 233,15	223 621,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-23 622,71	-157 819,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 102,03	-6 684,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-18 520,68	-164 504,40

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Portefeuille Titres

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Les titres ainsi que les instruments financiers à terme fermes et conditionnels détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est valorisé selon les méthodes suivantes :

Titres de créances négociables

Pour ceux qui font l'objet de transactions significatives et de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois : au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Bloomberg, Reuters, etc.).

- Pour ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives et de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois : au prix de marché à partir d'alimentation relevées sur un serveur d'information financière (Bloomberg, Reuters, etc.) sur des titres de créances négociables équivalents dont le prix sera, le cas échéant, affecté d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur et par application d'une méthode actuarielle.

- Pour ceux d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois : de façon linéaire.

Dans le cas d'une créance évaluée au prix de marché dont la durée de vie résiduelle devient inférieure ou égale à 3 mois, le dernier taux retenu sera figé jusqu'à la date de remboursement final, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.

Dans l'intérêt des porteurs de parts, un mécanisme de Swing Pricing est mis en place. Les actifs sont valorisés au MID de la fourchette BID/ASK, avec un coefficient d'ajustement en cas de déclenchement du Swing pricing.

☐ Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le FCP peut subir une hausse/baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du swing pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à sa pricing policy.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Opérations d'échange de taux

Pour celle dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois : Valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'informations financières (Bloomberg, Reuters, etc) et par application d'une méthode actuarielle.

Pour celle d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois : Valorisation de façon linéaire.

Dans le cas d'une opération d'échange de taux valorisée au prix de marché dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois, le dernier taux retenu sera figé jusqu'à la date de remboursement final, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.

Parts ou actions d'OPCVM :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue

Frais de gestion

Frais de gestion financier et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts AC, BC,: 1.20% TTC maximum Part IC : 0,95% TTC maximum
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Le fonds limitera ses investissements à des OPC qui prélèveront des droits d'entrée de 5% au maximum, des droits de sortie de 2% au maximum et dont les frais de gestion fixes seront de 3%
Frais de Règlement/Livraison Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	15 € maximum
Commission de mouvement Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Parts AC, BC et BD : 10% au-delà d'une performance sur année calendaire supérieure à l'indicateur de référence (1) sous réserve que la performance soit positive Parts IC : 10% au-delà d'une performance sur année calendaire supérieure à l'indicateur de référence + 0,25% sous réserve que la performance soit positive

(1) 30% €STR capitalisé, 25% indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, 25% indice obligataire EuroMTS 3-5 ans, 20% indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de 12 mois. Elle s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance ou de la performance négative. Cette période est limitée à 5 ans.

Indicateur de référence

L'Indicateur de référence composite est constitué de 30% €STR capitalisé, 25% indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, 25% indice obligataire EuroMTS 3-5 ans, 20% indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert pour les parts AC, BC et BD. L'Indicateur de référence composite est constitué de 30% €STR capitalisé, 25% indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, 25% indice obligataire EuroMTS 3-5 ans, 20% indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert + 0.25% pour les parts IC.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 10% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence pour la part AC, BC et BD et sur la base de 10% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence +0,25% pour la part IC, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées est acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC	Capitalisation	Capitalisation
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	20 379 722,15	21 099 151,52
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 740 153,85	3 707 791,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 441 247,46	-2 476 622,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	126 961,01	157 618,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-113 579,29	-829 157,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-619,20	4 892,45
Différences de change	-121 530,63	98 562,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	777 055,75	-1 224 693,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-60 092,20</i>	<i>-837 147,95</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>837 147,95</i>	<i>-387 545,77</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-23 622,71	-157 819,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 323 293,47	20 379 722,15

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	581 019,00	3,01
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	178 038,00	0,92
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 595 759,06	8,26
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 454 248,86	12,70
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	4 809 064,92	24,89
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 632 286,86	13,62	0,00	0,00	2 176 778,06	11,27	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 473,89	1,07
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	772 575,43	4,00	747 316,13	3,87	3 289 173,36	17,02
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	206 473,89	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CNH		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 383 308,75	7,16	663 631,01	3,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	17 007,53
TOTAL DES DETTES		17 007,53
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-17 007,53

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-119,409	-115 095,88
Solde net des souscriptions/rachats	-119,409	-115 095,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	513,354	
Part ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC		
Parts souscrites durant l'exercice	85 754	830 313,29
Parts rachetées durant l'exercice	-270 571	-2 613 947,48
Solde net des souscriptions/rachats	-184 817	-1 783 634,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 207 585	
Part ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC		
Parts souscrites durant l'exercice	10,170	909 840,56
Parts rachetées durant l'exercice	-7,992	-712 204,10
Solde net des souscriptions/rachats	2,178	197 636,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74,584	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 277,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	151 023,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63 932,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			386 155,35
Instruments financiers à terme	FR0011617646	INVESTCORE BOND OPP I	386 155,35
Total des titres du groupe			386 155,35

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-18 520,68	-164 504,40
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-18 520,68	-164 504,40

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-914,24	-5 326,63
Total	-914,24	-5 326,63

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-21 809,57	-118 849,58
Total	-21 809,57	-118 849,58

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 203,13	-40 328,19
Total	4 203,13	-40 328,19

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 782,97	-623 295,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	17 782,97	-623 295,23

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	462,48	-18 359,56
Total	462,48	-18 359,56

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11 032,52	-409 655,53
Total	11 032,52	-409 655,53

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 287,97	-195 280,14
Total	6 287,97	-195 280,14

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	11 557 317,69	15 975 499,08	21 099 151,52	20 379 722,15	19 323 293,47
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIE S AC en EUR					
Actif net	2 763 828,61	908 608,86	633 594,71	599 990,54	503 037,73
Nombre de titres	2 703,915	895,136	607,175	632,763	513,354
Valeur liquidative unitaire	1 022,15	1 015,05	1 043,51	948,20	979,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-64,53	-37,14	21,40	-29,01	0,90
Capitalisation unitaire sur résultat	36,70	-3,16	-13,95	-8,41	-1,78
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIE S BC en EUR					
Actif net	8 258 994,11	11 783 037,79	13 722 125,71	13 387 578,82	11 998 732,78
Nombre de titres	796 882	1 144 865	1 296 850	1 392 402	1 207 585
Valeur liquidative unitaire	10,36	10,29	10,58	9,61	9,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,65	-0,37	0,21	-0,29	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,37	-0,03	-0,14	-0,08	-0,01
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIE S IC en EUR					
Actif net	534 494,97	3 283 852,43	6 743 431,10	6 392 152,79	6 821 522,96
Nombre de titres	5,659	34,916	69,582	72,406	74,584
Valeur liquidative unitaire	94 450,42	94 050,07	96 913,44	88 282,08	91 460,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 952,05	-3 433,99	1 985,34	-2 697,01	84,30
Capitalisation unitaire sur résultat	3 766,78	-44,21	-1 068,96	-556,97	56,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AKUO ENERGY SAS 8.0% 06-12-28	EUR	100 000	101 496,72	0,52
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	300 000	306 708,45	1,59
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	200 000	196 701,00	1,01
LA POSTE 3.125% PERP	EUR	300 000	297 466,19	1,54
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	300 000	278 819,50	1,44
RENAULT SA	EUR	1 983	581 019,00	3,01
SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTIC 1.875% 30-10-26	EUR	300 000	287 828,98	1,49
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	400 000	364 940,22	1,89
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	200 000	170 298,91	0,89
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	6 000	178 038,00	0,92
TOTAL FRANCE			2 763 316,97	14,30
PAYS-BAS				
STICHTING AK RABOBANK CERTIFICATEN AUTRE R+1.5% PERP	EUR	1 285 000	1 289 050,61	6,67
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.625% PERP	EUR	400 000	398 079,83	2,06
TOTAL PAYS-BAS			1 687 130,44	8,73
ROYAUME-UNI				
BRITISH AMERICAN TOBAC 3.0% PERP	EUR	400 000	358 617,51	1,86
TOTAL ROYAUME-UNI			358 617,51	1,86
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 809 064,92	24,89
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			4 809 064,92	24,89
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP	EUR	2	1 538 818,56	7,97
H2O ALLEGRO SP I	EUR	2,9	19 508,76	0,10
H2O MULTIBONDS SP IC	EUR	3,65	18 886,30	0,10
INVESTCORE BOND OPP I	EUR	3	386 155,35	2,00
LA FRANCAISE GLOBAL COCO PART S	EUR	560	725 552,80	3,75
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL ACTION PC H-EUR	EUR	100	187 189,00	0,97
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	EUR	720	1 032 523,20	5,34
TOTAL FRANCE			3 908 633,97	20,23
IRLANDE				
LAZARD GLOBAL CONVERTIBLES RECOVERY FUND A ACC EUR HEDGED	EUR	4 000	417 876,00	2,16
Lazard Rathmore Alternative Fund A Acc EUR Hedged	EUR	3 400	412 348,94	2,14
PIMCO GIS Asia High Yield Bond Fund Institutional USD Accumu	USD	82 000	663 631,01	3,43
TOTAL IRLANDE			1 493 855,95	7,73
LUXEMBOURG				
BlackRock Global Funds - China Bond Fund D2 CNY	CNH	107 000	1 383 308,75	7,16
BLUEBAY FINANCIAL CAPITAL BOND FD-I EUR CAP	EUR	4 000	438 240,00	2,27
CAPITAL GROUP GBL HIGH INC OPP Z CAP	EUR	13 700	634 721,00	3,29
CARMIGNAC PTF UNCONS EM MAR DEB W EURAcc	EUR	3 000	423 870,00	2,19
CARMIGNAC PTF UNCONSTR CREDIT F EUR C	EUR	3 100	415 679,00	2,15
Flossbach von Storch - Bond Opportunities HT	EUR	4 000	459 800,00	2,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	610	1 018 728,67	5,28
IVO FIXED INCOME EUR I	EUR	12 000	1 595 760,00	8,25
M&G LX EMRG MKT BD-EUR CIACC	EUR	90 500	1 147 567,15	5,94
MG LUX GLOBAL FLOATING RATE HIGH YIELD-EUR CI H A	EUR	17 300	202 039,78	1,04
Nordea 1 SICAV - Alpha 15 MA Fund	EUR	12 700	1 202 557,92	6,22
TOTAL LUXEMBOURG			8 922 272,27	46,17
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			14 324 762,19	74,13
TOTAL Organismes de placement collectif			14 324 762,19	74,13
Dettes			-17 007,53	-0,09
Comptes financiers			206 473,89	1,07
Actif net			19 323 293,47	100,00

Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES IC	EUR	74,584	91 460,94
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES BC	EUR	1 207 585	9,93
Parts ATHENA GLOBAL DYNAMIC BOND OPPORTUNITIES AC	EUR	513,354	979,90